



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Maladie de Lyme

Question écrite n° 12744

Texte de la question

M. Thibault Bazin attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la déception provoquée par le Protocole national de diagnostic et de soin présenté, par la Haute autorité de santé (HAS), le 20 juin 2018 sur la maladie de Lyme. Ce protocole a d'ailleurs été largement critiqué dès le 22 juin 2018 par l'Association française pour l'information scientifique (AFIS), ainsi que par l'Académie nationale de médecine (2 juillet 2018). Cette maladie revêtant plusieurs formes, le dépistage est contesté (comme le test de dépistage Elisa) ainsi que les traitements antibiotiques proposés qui se révèlent bien souvent insuffisants. Des patients préfèrent se faire soigner en Allemagne ou aux États-Unis, considérant que dans ces pays la maladie est prise au sérieux, avec des traitements mieux adaptés. Il vient donc lui demander ce que le Gouvernement compte faire pour mieux prendre en compte cette maladie de Lyme dont les conséquences sont si pénibles pour les malades qui en sont atteints.

Texte de la réponse

En janvier 2017, le ministère chargé de la santé a mis en place un plan de lutte contre la maladie de Lyme et autres maladies transmissibles par les tiques. Ce plan a pour objectifs de renforcer la prévention, d'améliorer et uniformiser la prise en charge des patients par la mise à jour des recommandations, et d'organiser des consultations spécialisées pour les patients atteints de maladies transmissibles par les tiques. La direction générale de la santé travaille, en lien avec les agences régionales de santé, à la mise en place de centres spécialisés pour la prise en charge des patients. La prise en charge pluridisciplinaire pratiquée dans ces centres doit permettre de prévenir les errances thérapeutiques, de poser un diagnostic précis et d'éviter un certain nombre de traitements inefficaces. Ces centres auront également des activités de recherche, attendues par les patients.

Données clés

Auteur : [M. Thibault Bazin](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12744

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 octobre 2018](#), page 8716

Réponse publiée au JO le : [15 janvier 2019](#), page 423